

# LA DÉMOCRATIE LYONNAISE,

**REVUE MENSUELLE,**  
POLITIQUE, SOCIALE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE.

12 livraisons, 5 fr.—6 livraisons, 3 fr.—3 livraisons, 1 fr. 50 c.—10 cent. en sus,  
par chaque livraison, pour les départements : Pour l'étranger. 20 cent.

LA REVUE PARAÎT LE 1<sup>er</sup> DIMANCHE DU MOIS.

S'adresser à RIVIÈRE cadet, directeur-gér., rue Bat d'Argent, 19, à Lyon.— Affranchir.

## SOMMAIRE.

Situation actuelle. — *Nécrologie*. Giroud cadet. Vers. — Afrique française. —  
Conseil des prud'hommes. — Bulletin mensuel. — Chronique locale.

### MOUVEMENT SOCIAL. — Situation actuelle.

L'état de malaise et de prostration qui affecte, depuis plusieurs mois, les intérêts de l'industrie, et qui entrave le mouvement général des affaires recèle toujours, au même degré, sa désastreuse intensité. Il va poursuivant son action; et, de sa source, — les grands centres industriels et commerciaux, — il s'étend sur la France entière. Du Nord au Midi, nous entendons proférer des cris de détresse : ça et là, les populations se soulèvent, tantôt pressées par la crainte de la disette et la cherté des grains, tantôt révoltées par l'innovation de quelque impôt indispensable à la prospérité toujours croissante du budget.

Cour et courtisans ; ministres et bureaucrates ; agents de la diplomatie, de la haute et de la basse police ; avocats du roi, cours et tribunaux, douaniers et collecteurs d'impôts ; auxiliaires de tous rangs et de tous grades ; gens bien nés, n'étant rien qui s'ingénient pour être quelque chose ; valets de plume et laquais ; chevaliers d'industrie et mendiants à équipages : voilà la France officielle, la France produisant peu, c'est-à-dire ne produisant point, et même empêchant de produire : voilà la France ! Demandez à nos petits hommes d'état, grands moralisateurs et tous vertueux, prêchant d'exemple, comme nous le savons et voyons bien ? Il n'y en a point d'autre.

Pour cette France-là, peuple, bâtis les palais luxueux, car il lui faut logement de roi ! — Que la terre par ton travail soit fertile, que ses fruits soient délicats et savoureux, car c'est ainsi

qu'elle l'entend. — Que tes mains tissent ces tapis moelleux et élégants que foulent de leurs pieds délicats nos femmes à la mode et nos grands seigneurs ; qu'elles produisent ces riches tentures de boudoirs et l'étoffe de leurs magnifiques vêtements , il le faut ! — Que sous les efforts de ta haute intelligence s'accomplissent les grandes choses de l'industrie et des arts ; que le sol, sous les coups de ton bras nerveux et fort, façonne à son gré et à tout instant ses aspects et ses formes ; car il faut à cette France privilégiée des plaisirs toujours neufs et variés ; autrement le spleen la tuerait. Morfonds-toi à la peine et meurs avant l'heure dans l'épuisement de la misère ; car, ne sachant, ou plutôt ne voulant rien de mieux, c'est la part qu'elle te fait. — Couvre d'une voile impénétrable la noble figure du rédempteur de l'humanité ; car si un Christ nouveau, demain descendait parmi nous, cette France-là, peut-être, lui cracherait l'insulte au visage et le crucifierait ! A-t-elle un Dieu ? A-t-elle des frères ? — Elle a un coffre-fort.

Pour cette France, peuple, couche-toi, quand la première heure du matin a sonné, et sois debout avant l'aube ! Ce n'est pas trop de travailler dix-huit heures par jour, lorsqu'elle daigne te donner du travail. — A l'art de produire allie toutes les ressources de l'art de préparer ; dresse la table du festin, et que les mets y soient abondants et délicats, les vins des meilleurs, car ton hôte a gosier de patricien ! — Et puis regarde manger, paie la carte , ne dis mot et ne te révolte point ! car si tu parles et te révoltes : mouchards de t'écouter, fusils de t'assassiner, canons de te mitrailler ; gendarmes de t'empoigner, procureurs royaux de t'incarcérer et juges de te condamner ! — Voilà : ce sont tous des gens du roi, servant le roi, se dévouant pour sa personne ; mourant, parce qu'enfin il faut mourir, mais non pour le roi.

Si tu as faim, peuple, sois humble et moralise-toi ; — si tu as froid et que la chair de tes os perce à travers tes haillons , moralise-toi. — Si, funestes agents de la misère ou de l'oisiveté forcée, la dégradation ou le besoin te jettent dans les bras de l'infâme prostitution, voilà les maisons de *tolérance* ! moralise-toi ; — s'ils te poussent au vol, voilà la Cour d'assises, la prison et le bagne ! moralise-toi ; — et si, une fois passé par toutes les fanges et les pièges homicides d'une société sans moralité, sans entrailles et sans cœur, tu fais un pas de plus dans la carrière du crime, malheureux ! voici l'échafaud, dernier mot de la justice des hommes..... Avant de lui livrer ta tête en expiation d'une faute dont l'égoïsme et la coupable indif-

férence de cette société sont complices; à genoux! demande pardon à Dieu, peuple, et moralise-toi!....

## II.

Champions d'un fatal système qui, depuis dix ans, au nom de la liberté, de la souveraineté populaire et de l'égalité, réduit le peuple à la condition de mendiant, nous avons expérimenté vos théories creuses et vos fictions malfaisantes! Le temps presse d'en finir avec les unes et les autres, car elles sont le signe précurseur des orages et des crises; et nous, qui voyons partout, dans chaque homme, un enfant de Dieu, nous voudrions épargner à l'humanité ces crises et ces orages.

Vous avez dit: « le peuple n'a que faire de plus de liberté ni de droits; il a besoin d'être moralisé! » Vous avez dit tout cela par la bouche de l'un de vos orateurs, l'éloquent M. de Rémusat. Vous êtes de force à dire encore bien d'autres absurdités: mais nous savons qui vous êtes, où vous allez et où vous voudriez nous entraîner avec vous. — Le cours des choses humaines obéit à un législateur contre lequel avorteront vos codes infirmes; car, vous êtes hommes et vous passerez! Ce législateur, c'est Dieu; ses lois sont de tous les temps et universelles; elles ont la vérité pour base, la justice pour principe, le bonheur commun pour but, la liberté et l'égalité pour clé de voûte! — Ne vous heurtez donc pas contre ces lois, car vos crânes s'y briseraient.

Le peuple n'a que faire des misérables paradoxes dont vous avez meublé votre cerveau, et que vous lui servez en matière de constitutions immuables et de providentielles compensations. Son intelligence, à lui, ne s'est point déformée à ces vaines études; éloigné de l'atmosphère pernicieuse que vous respirez, le peuple a conservé sa pureté primitive; il sait que « le droit naturel doit l'emporter sur toutes les conventions qui lui sont contraires »; il sait que le droit naturel est d'institution divine; et que les droits que vous vous arroyez sont une violation inique des véritables principes du pacte social.

Depuis que tant de révolutions vous ont convaincus d'erreur, pourquoi refuser de reconnaître que le peuple s'est toujours révolté contre vos systèmes? — Vous voulez, jugeant qu'ainsi tout est bien et ne peut ni ne doit être réformé, vous voulez perpétuer deux familles dans l'humanité, l'une à l'autre étrangères par la forme, les mœurs et la condition, l'une à l'autre hostiles par le malfaisant contraste des intérêts? — L'une sera considérée, riche, heureuse et sans souci du lendemain; elle moissonnera le bonheur dans l'oisiveté! L'autre sera chargée du labeur nour-

ricier ; pour prix elle recueillera l'humiliation, la faim, l'aumône ! et elle se heurtera jusqu'à la mort contre ces deux termes impitoyables : la misère et le bourreau. — Voilà vos systèmes et voilà votre justice dépouillés de leur badigeon oratoire ; c'est un hideux squelette ; merci ! le peuple n'en veut pas.

### III.

Par fois, lorsque le ciel est sombre, que l'éclair embrâse la nue, et que la tempête, comprimée d'abord, se précipite enfin impétueuse et terrible ! on voit tressaillir de tous leurs membres nos heureux privilégiés. Cela doit être ainsi ; car, venue à son terme, l'insolidarité humaine, ce monstre qu'ils ont enfanté et nourri, se saisit du glaive, fauche à grands coups, et couvre la terre de sang et de cadavres !

Accomplie une fois, cette œuvre d'ignorance, de mauvaise foi et de cruelle obstination devait-elle encore se reproduire ? Oui, a répondu l'histoire. — Doit-elle se reproduire de nos jours ?...

Quelques-uns, se croyant entre tous les plus habiles, se sont imaginé qu'ils pourraient braver le mal social sans danger ; ils l'ont analysé froidement ; ils ont supputé le jour et l'heure où il atteindrait sa dernière période, et ils ont jugé qu'ils auraient joui et vécu à leur aise, quand un autre cataclysme devrait éclater ! Dès lors, ils se sont enveloppés dans le manteau de leur égoïsme insultant, et les voici qui, maintenant, contestent que Dieu ait destiné à chacun, dans l'humanité, sa part de bien, d'air et de liberté. — D'une nation de trente quatre millions d'hommes ils font quelque deux cent mille citoyens, gens de cour, vivant de la cour, et ne connaissant nul autre pays ! Demander à ces hommes d'apporter leur pierre au commun édifice, serait chose inutile ; les courtisans n'ont ni famille, ni patrie. Pour eux le progrès est une chimère et l'humanité une abstraction ! Nous ne leur demandons rien.

Quelques autres, bipèdes fainéants, s'énorgueillissent, pour vivre, de ramasser les miettes tombées sous la table des élus ; valetaille sans échine qui se plie lâchement à toutes les fantaisies du maître pour avoir quelques os de plus à ronger ; ces saltimbanques de récente création ont étudié la philosophie à *Musard* et nous apprennent que le bal est le suprême nourricier des nations libres !... A ceux-ci, dont la corruption a déprimé la tête, rongé le cœur et vicié le sang, c'est La Bruyère qui répondra pour nous : « Il y a une espèce de honte d'être heureux à la vue de certaines misères. » — Esclaves plus insolents que vos maîtres et seigneurs, à vous aussi nous ne demandons rien.

Mais d'autres hommes, — et le nombre de ceux-là est immense, — d'autres hommes souffrent et gémissent de l'état permanent d'hostilité que nos professeurs de morale, législateurs élitiques, voudraient, à tout prix, maintenir entre les classes et les intérêts divers dans la société. — Ici, c'est la France qui travaille et produit ; qui par ses mains, qui par son génie, qui par ses capitaux. Ce sont, en même temps, gens de labeur, d'industrie et de commerce qui, tous, à des degrés divers et dans leur position respective, ressentent les effets désastreux de l'insolidarité, — de cet ordre subversif qui commence d'ordinaire par une émeute et finit toujours par une Révolution !

C'est à cette France que nous nous adressons ; car nous la croyons appelée à poser dans la loi le principe réparateur de la fraternité et de la solidarité humaine, et à vérifier scientifiquement, par les actes, cette grande et magnifique pensée échappée, comme un éclair révélateur, au génie que la pluie d'or devait sitôt polluer, à Mirabeau : « Le salut de tous est dans l'harmonie sociale. » (*La suite au prochain numéro*).

RIVIÈRE cadet.

---

**Nécrologie. — GIROUD cadet.**

Leur tombe est sur la colline,  
Mon pied la sait; la voilà !...

LAMARTINE.

Giroud cadet ! quel nom appartient plus au peuple, et par son origine, et par son dévouement à soulager les infortunés ? Aussi quel souvenir plus respecté parmi les ouvriers lyonnais ? Peut-être aurais-je dû laisser à la plume d'un travailleur, d'un de ses compagnons, le soin de retracer cette noble physionomie, et de publier ce qu'il a été possible de recueillir de sa vie modeste et utile ; mais, en me chargeant de cette tâche, je remplis un engagement pris depuis longtemps et que je regarde comme un devoir. D'ailleurs, moi aussi j'ai connu Giroud, et il m'a été donné d'apprécier cette âme pleine d'énergie et de bonté, cette nature aux formes rudes et quelquefois même triviale d'où s'échappaient de si nobles inspirations, et je suis heureux d'avoir à rappeler sa vie, à ses amis, comme un modèle ; aux détracteurs du peuple, comme un démenti. L'hommage rendu aux morts renferme pour les vivants un enseignement profond et religieux. C'est un culte qui, bien dirigé, va chercher, en dépit des conventions sociales, l'humble mémoire d'un ouvrier pour l'offrir à tous en exemple ; foulant ainsi aux pieds les préjugés du monde et faisant disparaître l'égalité même de la tombe devant le seul ascendant de la vertu.

Parmi tous ces monuments somptueux, dont les lourdes et orgueilleuses masses surchargent le sol funéraire de Loyasse, et dont les inscriptions, le plus souvent menteuses, s'étalent sur le marbre, comme pour attirer les regards curieux des visiteurs, dans un étroit espace de terrain protégé par une frêle balustrade de chêne, s'élève une humble croix de bois ; là repose l'homme de bien dont j'ai à vous entretenir. Là, pas de marbres, et pour toute inscription un nom, une date et ces simples paroles : *il mourut regretté de ses parents et de ses nombreux amis !* Pour tout ornement, des rosiers, quelques autres fleurs et quatre faisceaux, symboles de l'union et du courage, qui semblent veiller auprès de cette fosse, comme pour donner aux hommes du peuple, aux amis de Giroud qui viennent encore le visiter, une dernière et salutaire leçon. Tout dans ce monument élevé à l'ouvrier par la main de l'ouvrier respire la simplicité de celui à qui il est consacré ; l'enfant de la nature repose dans le sein de sa mère. Un seul ornement semble rompre l'harmonie générale et annoncer le concours de l'art. C'est une image des traits de Giroud, moulée en plâtre et soigneusement abritée contre les injures du temps ; une branche de chêne entoure son front ; mais cette couronne civique déposée, voilà bientôt trois ans, sur un cercueil, au nom de trois mille citoyens accourus pour assister à cette funèbre ovation, cette couronne décernée par le jugement solennel du peuple, qui oserait la lui contester ?

Mais quel fut Giroud cadet ? par quelles actions brillantes a-t-il donc mérité de vivre dans la mémoire des hommes ? Giroud fut un simple ouvrier en soie, un canut. Jamais les circonstances ne lui fournirent l'occasion de montrer sur un vaste théâtre l'excellence de sa nature, jamais il ne chercha même à se produire ; il vécut obscur et pauvre ; et, cependant, sa vie, toute simple qu'elle est, peut servir de leçon, et aux riches qui ne connaissant pas le peuple écoutent complaisamment ses calomniateurs, et aux prolétaires qui, par ignorance ou par faiblesse, laissent avorter en eux le germe des plus nobles facultés de l'âme. Nous ne sommes pas de ceux qui se font les flatteurs exclusifs d'une classe au détriment des autres ; nous admirons, nous aimons la vertu partout, et nous abhorrons le vice en veste comme en habit. Nous pensons donc qu'il y a à gagner pour tout le monde dans l'appréciation du caractère de Giroud. Ce type de l'ouvrier lyonnais, du canut, il en réunit les défauts et les qualités. Ardent au plaisir, dans le premier feu de sa jeunesse, il douta de Dieu et des hommes et ne songea d'abord qu'à étouffer la pensée de ses misères au sein de bruyantes orgies. Tout-à-coup, il passa de l'insouciance

La plus profonde à l'enthousiasme le plus exalté, au dévouement le plus complet. Dès qu'il entrevit, pour les hommes de sa classe, la possibilité d'un autre avenir, dès qu'il comprit la nécessité de réhabiliter le travailleur dans l'estime publique et dans sa propre conscience, avant de revendiquer ses droits, il fut un homme tout différent. Sobre, assidu à son travail, toujours prêt à tendre la main à ses frères souffrants, à se lever à l'appel de sa patrie, à donner ainsi l'exemple de toutes les vertus, de tous les sacrifices. La démocratie trouva en lui un soldat intrépide, un apôtre infatigable. Que ceux qui prêchent au peuple l'indifférence politique apprennent, par cet exemple, de quel haut degré de moralité l'homme de travail est susceptible, du moment où il pourra croire à la justice de Dieu et des hommes, c'est-à-dire, où l'espoir de reconquérir sa dignité, avec l'exercice de ses droits, lui aura donné la force d'accomplir ses devoirs. Qu'ils comprennent enfin ce que les pensées d'égalité et de fraternité ont rendu de dignité et de courage à ces masses que l'on voulait avilir pour les mieux exploiter, et ce qu'elles pourraient être un jour sous l'influence salutaire d'une organisation politique et sociale plus morale et plus juste. Le peuple cherche dans les jouissances matérielles un allègement à ses maux ; c'est la faute de ceux qui lui ont fait une existence d'esclave, sans passé comme sans avenir, où le moment présent seul est quelque chose. Condamné à une vie de labeurs sans fruits, de privations sans compensation, de souffrances sans espoir, l'ouvrier achète souvent, avec avidité et aux dépens de son devoir, un instant de bien-être quel qu'il soit. — L'homme, abruti par une philosophie égoïste, et habitué à tout rapporter à lui, ne saurait être susceptible de moralité ; vouloir l'exiger, ce serait demander de l'eau pure au bassin d'une fontaine envahie par la vase infecte d'un égoût. Mais, en dépit des infiltrations, la source coule toujours et l'onde peu à peu reprend, en changeant de lit, sa limpidité primitive. Ainsi le peuple a fait ; il a rompu les digues dans lesquelles il avait été enfermé par quatorze siècles de monarchie et déjà il commence à s'avancer dans une voie nouvelle. Des hommes nouveaux surgissent dans son sein pour le guider. Ces hommes pauvres et simples, comme les premiers disciples de Jésus, nous apparaissent comme les apôtres de la religion de l'avenir. Giroud, quoiqu'atteint par la mort avant que sa tâche fut achevée, était compté à juste titre au nombre de ceux en qui la démocratie espère. Il a succombé à la peine, c'est le premier martyr de cette sainte cause. Sa vie uniforme et régulière échappe à la plume de l'historien. Chaque jour est une longue série d'actions généreuses, d'exhorta-

tions patriotiques et morales que le lendemain voit recommencer; sa vie, depuis 1830, c'est celle de tout le peuple lyonnais dont il est un des principaux organes; c'est juillet, c'est novembre, c'est avril, c'est cette suite d'aspirations fébriles vers une organisation politique fondée sur le droit commun, vers une organisation sociale établie en vue du bonheur de tous. L'individualité de Giroud disparaît dans le mouvement de ce grand drame. Le peuple, c'est lui; lui, c'est le peuple. Ils sont si étroitement unis par leur héroïsme et leurs vœux qu'ils restent confondus ensemble, ne formant plus qu'une grande individualité. Comme citoyen, comme démocrate, Giroud donna toujours l'exemple. Bon, naïf, d'une franchise quelquefois brutale, passionné pour le bien et portant cette passion jusqu'à l'emportement, il était cependant prompt à se modérer, et jamais une bonne raison ne resta sans influence sur son esprit. Tour à tour impérieux et insinuant, il savait prendre tous les tons pour vous persuader, et rarement ceux à qui il s'adressa purent lui refuser les secours qu'il demandait pour les nombreux infortunés qui avaient recours à lui : un soir, il entre dans un cabaret de la rue Lainerie, et, s'adressant aux buveurs, je viens de rencontrer une pauvre vieille, dit-il, elle est exténuée, elle n'a rien mangé de tout le jour, il faut la soulager. Allons, au lieu de boire bouteille, contentez-vous de chopine et faites une bonne action. D'ailleurs, demain vous vous porterez mieux et vous serez plus contents de vous. Chacun applaudit, fit son offrande, et il alla tout joyeux verser le montant de sa collecte entre les mains de celle que la Providence avait si à propos conduit sur son chemin. — Un père de famille, ne pouvait remplir un engagement, et se voyant à la veille de voir ruiner son établissement, faute d'une somme de 600 francs, vint demander conseil à Giroud. Par lui-même il ne peut rien, cependant il ne désespère pas, et, sur le champ, il se met en quête. La première personne à qui il s'adresse lui offre dix francs. Que diable voulez-vous que je fasse de vos dix francs. — Mais, cadet, que voulez-vous ? — Pour votre part, donnez-moi deux cents francs : \*\*\* vous fera son billet, s'il réussit, il le payera ; si non, tant pis pour votre argent. — De là, il va chez un de ses amis : tu as de l'argent destiné à payer ton tailleur, j'en ai besoin. — Mais, cet argent, je le dois depuis longtemps ; il.... — S'il y a longtemps, que tu dois, c'est une preuve que ton tailleur peut attendre; un jour peut faire le plus grand tort à celui pour qui je te sollicite et il s'empara de l'argent.

— Ces anecdotes détachées et sans suite ne forment pas sans doute un récit complet, mais suffisent cependant pour faire ap-



précier son caractère à ceux qui ne l'ont pas connu et inspirer du respect pour sa mémoire, et c'est là tout notre but. Après avoir montré Giroud cadet, enthousiate et dévoué dans sa vie politique, nous chercherons parmi les actions si nombreuses qui honorent sa vie privée, celles que sa modestie ne nous aura pas dérobées.

Jeune encore, Giroud était déjà sous l'influence de son cœur, dont la bonté ne se démentit jamais. A l'âge de neuf ans étant à jouer auprès de la fontaine des Grands-Capucins, il entendit les plaintes d'une femme qui, en puisant de l'eau, avait laissé tomber dans le bassin huit francs formant alors sa seule ressource, sans hésiter il se déshabille et retire de l'eau la somme que l'on croyait perdue. — Il avait habitué l'enfant de M. B., chez qui il habitait, à avoir toujours quelques sous dans sa bourse afin qu'il n'accueillit jamais les malheureux par un refus. — Je rends un mauvais service à ce pauvre petit, disait-il parfois, car lorsqu'on n'a pas, pour donner, je sais combien ça fait mal. — La veille du jour où il rendit le dernier soupir, il donnait à M. Lortet, homme auquel il était lié par bien de sympathies et surtout par la bienfaisance leur vertu commune, l'adresse d'un malade à visiter; et comme Madame Berger, qui le soignait, l'engageait à penser à lui et à ne pas se fatiguer, — ma vie m'appartient, lui répondait-il; je veux qu'elle soit toute consacrée à être utile à mes semblables; c'est un père de famille qui souffre! — Et quand il parlait ainsi c'était bien sans ostentation; le cœur ou la conscience avait dicté ses paroles avant que la réflexion en ait pesé la valeur. — Il avait toute la naïveté de la vertu. — Un jour, un de ses amis le rencontre, il avait l'air heureux et gai. — D'où viens-tu donc ainsi, cadet? — Je viens de la prison, répond Giroud, porter la façon d'une pièce que j'ai rendue aujourd'hui. — Malgré sa brusquerie apparente il savait ménager avec une délicatesse admirable l'amour-propre de ceux qu'il secourait. Pendant sa dernière maladie, un nommé R... vint le visiter, après quelques instants de conversation, il lui dit: tu es un père de famille, tes nourrissons vont toujours; il y a dix francs dans la poche de ma veste, c'est tout ce que j'ai; mais je n'en ai pas besoin, je te les prête, tu me les rendras quand tu pourras. — Même au milieu des agitations politiques et des malheureuses et sanglantes scènes d'avril il conserva la sérénité de son caractère et son humanité. Dans la rue *Lainerie*, un soldat de la ligne avait été blessé et gissait sur le pavé; il s'avança, malgré le feu, et le transporta, au péril de sa vie, dans une maison où lui furent prodigués tous les

soins que son état exigeait. — Pendant ces mêmes évènements, des jeunes gens s'attachèrent à lui et l'engageaient à se mettre à leur tête. Emu par leur extrême jeunesse, il chercha à les détourner du projet de se battre, mais vainement. Eh bien ! leur dit-il, mon intention est de prendre tel poste ; je vais m'avancer, on fera feu sur moi, si je riposte, vous marcherez, (si non, c'est une preuve que j'aurai été tué ; et, alors, vous rentrerez chez vous. — En effet, il essuya le feu, ne riposta pas, et les enfants se retirèrent. — Plein du sentiment de la dignité de l'homme du peuple, il savait, au besoin, l'exprimer avec convenance et énergie. — Après l'insurrection de 1831, il était de garde à l'Hôpital ; un médecin lui ayant fait demander une sentinelle pour veiller auprès du lit du malheureux *Villermé*. Il répondit : personne ne commande ici, moi pas plus que les autres, si quelqu'un veut y aller, il est libre, — quant à moi, comme je suis sûr de la moralité des ouvriers, et que je sais que pas un d'eux ne sera assez lâche pour insulter un ennemi blessé, je crois que c'est inutile !

Aux qualités éminentes que nous venons de citer, il joignait encore celles qui font aimer dans la vie privé ; il fut bon fils, bon parent, bon ami ; — chacun a pu admirer son inébranlable patience, pendant la longue et douloureuse maladie de l'infortuné Limage, dont le caractère emporté, irrité par la douleur et plus encore par la défaite d'avril, rendait si difficile la tâche du garde-malade. — Combien d'amis fugitifs ne se sont soutenus longtemps que par les secours que son inépuisable dévouement recueillait pour eux ! — Quel est le réfugié politique qui s'est adressé vainement à lui ! En un mot, Giroud cadet résuma en lui, ainsi que nous l'avons déjà dit, les caractères principaux des ouvriers lyonnais de son époque. — Tel qu'il fût, la démocratie peut présenter son nom à ses amis comme à ses ennemis, tel qu'il fût, il mérite les regrets de tous les hommes de bien et il a droit à la reconnaissance du peuple qu'il a contribué à moraliser par son influence et à honorer par ses actions.

— Il mourut à trente-trois ans, le 10 février 1837.

Nous ne saurions mieux terminer ces lignes consacrées à donner un souvenir à la mémoire de Giroud cadet, qu'en rappelant les couplets de notre ami J. Antoine D., le poète de la Croix-Rousse. Ils expriment mieux que nous ne pourrions le faire les sentiments du peuple lyonnais pour celui dont nous avons parlé.

C. B.

## COUPLETS FUNÈBRES A MON AMI GIROUD CADET.

AIR : O Mont-Saint-Jean, nouvelles thermopyles.

Quelle est cette pompe funèbre ?  
 Pour qui donc tout ce peuple en deuil ?  
 Est-ce un prince au renom célèbre  
 Que vient d'engloutir le cercueil ?  
 — Non ; c'est plus qu'un grand dignitaire  
 Brillant d'impopularité :  
 Frères, c'est un prolétaire  
 Apôtre de l'humanité.

Pleurez, vous tous que presse la souffrance :  
 Giroud était pour vous une autre providence.

Anges qui peuplez le saint lieu,  
 Portez son ame en la cité de Dieu !

Elle était belle sa grande ame :  
 Vierge d'amertume et de fiel,  
 Pure comme une ardente flamme,  
 Elle a pris son vol vers le ciel.  
 Comme un astre de bienfaisance,  
 Il a, dans un rapide cours,  
 Répandu sa douce influence  
 Sur le malheur pleurant ses jours.

Pleurez etc.

Prenez le deuil, foule indigente,  
 Peuple martyr de travailleurs ;  
 Sa main zélée et diligente  
 Chassait la faim, séchait vos pleurs.  
 Recueille les fruits de ta peine,  
 Giroud, tes efforts sont bénis ;  
 Récolte au céleste domaine ;  
 Toi qui semas dans les taudis.

Pleurez etc.

Accueillez-le, fils de Marie,  
 C'est un de vos plus chers enfants.  
 Comme vous, en semant la vie,  
 Giroud meurt à trente trois ans ;  
 Vous eussiez choisi comme apôtre  
 Giroud votre contemporain ;  
 Car son amour, comme le vôtre,  
 S'étendit sur le genre humain.

Pleurez etc.

Ta vie est comme une oriflamme,  
 Où, radieux, vivent les traits ;  
 Ton nom brille en lettres de flamme  
 Dans des milliers de cœurs français.  
 Giroud, il est une autre vie,  
 Eternel et divin séjour :  
 Adieu !... dans cette autre patrie  
 Nous te retrouverons un jour.

Pleurez, vous tous que presse la souffrance :  
 Giroud était pour vous une autre providence.

anges qui peuplez le saint lieu.

Portez son ame en la cité de Dieu.

Jean-Antoine D.

Messimy, Février 1837.

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

Un acte de piraterie, le premier, ce nous semble, depuis la conquête d'Alger a eu lieu récemment : — Un brick de commerce, chargé de pommes de terre, ayant été surpris par le calme à la hauteur de Cherchel et aperçu par les kabyles de la montagne, fut capturé par une centaine de ces derniers qui s'étaient mis à sa poursuite dans une mauvaise félouque.

Le capitaine, se voyant hors d'état de se défendre, faute de canons et de fusils, fit mettre la chaloupe à la mer et s'y jeta avec son équipage, sa femme et les passagers : 13 personnes en tout. Grâce à la supériorité de la marche de leur petite embarcation, ces malheureux purent se soustraire au yatagan des kabyles et gagner Alger, à la faveur du calme, après une traversée de seize heures et les plus rudes fatigues. — Ce brigandage a été rigoureusement châtié par les soins de l'amiral de Bougainville qui se hâta d'envoyer sur les lieux une petite expédition maritime. Celle-ci, gênée par le feu des kabyles qui occupaient Cherchel au nombre de cinq ou six mille, fut obligée de se retirer après avoir perdu quelques hommes. Ce ne fut toutefois qu'après avoir presque entièrement détruit à coups de canon la bourgade qui avait laissé faire cet audacieux coup de main, et coulé les embarcations mauresques qui se trouvaient dans le port. — Le fait n'en est pas moins très important.

— Alger, 28 décembre 1839. — M. de Tonnac, agronome distingué et renommé par sa bravoure, est revenu de Toulouse où il était allé, dans sa famille, pour réparer sa santé et se remettre des fatigues qu'il a éprouvées en défendant ses immenses propriétés

contre les bandes de l'émir Abd-el-Kader. On assure que M. de Tonnac est autorisé par le ministre de la guerre à organiser une tribu de guerre avec mission de servir d'éclaireur à l'armée expéditionnaire chargée de refouler les barbares au-delà de l'Atlas, et on espère que ce généreux dévouement sera dignement apprécié par M. le maréchal-gouverneur.

On dit que le camp de Blidah a été de nouveau attaqué samedi. Les Arabes, qui, cette fois, avaient amené du canon, ont tiré une trentaine de coups et laissé quelques obus dans le fort. Les soldats sont fort mécontents de se voir consignés dans le fort et ils regrettent le général Rulhières qui, dit-on, rentre définitivement en France, abreuvé de dégoûts, mais assurément regretté de l'armée et de la population.

Le *Fulton* a apporté la nouvelle d'une éclatante victoire remportée sur les Arabes dans les environs de Blidah. — On dit que, parmi les cadavres ennemis laissés sur le champ de bataille, on a trouvé un assez grand nombre d'Allemands, Français, Italiens, Espagnols et Anglais.

Une pièce de canon, de fabrication anglaise, et qui serait venue, à ce que l'on croit par Maroc, a été prise aux Arabes ; c'est une pièce de vingt-quatre, montée ; elle a été défendue avec un extrême acharnement, et l'infanterie régulière qui l'entourait s'est fait hacher sur la place.

Les troupes, composant la colonne, appartenaient aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> léger, aux 41<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup> et 58<sup>e</sup> de ligne, au 1<sup>er</sup> chasseur d'Afrique. On ne dit pas si les 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup>, enfermés dans Blidah, ont été autorisés à sortir pour prendre part à l'action. — On porte en général le nombre des morts à cent, dont six officiers et quinze sous-officiers, et celui des blessés de cent cinquante à deux cents.

La note du *Moniteur-Algérien* porte à trois cents le nombre des cadavres de l'infanterie régulière arabe trouvés sur le champ de bataille, et à cent celui des cavaliers. Mais on pense que l'ennemi a emporté bon nombre de ses morts et que le chiffre peut s'en élever à six ou sept cents. Plusieurs chefs arabes ont été tués et on dit que le bey de Miliana a été blessé.

— Alger, 2 janvier 1840. — La misère se fait sentir, et nous avons besoin que, les communications étant rétablies, la population d'Alger puisse rentrer dans son effectif réel. Les vivres sont montés à des prix exorbitants : les pommes de terre se vendent quinze centimes le demi-kilogramme ; le beurre, cinq francs ; l'huile à brûler, un franc cinquante centimes ; les œufs, vingt centimes l'un ; le charbon, vingt francs les quarante-un kilogrammes, etc. La viande va bientôt nous manquer, et c'est aujourd'hui la seule den-

rée qui se trouve à bas-prix. Cependant nous avons confiance en l'avenir ; car nous voyons qu'en France l'on ne nous oublie pas. Le paragraphe du discours du roi sur l'Algérie a produit ici un très-bon effet.

—Oran, le 5 janvier. -- Le 30 décembre, un parti d'Arabes a tenté d'enlever, près d'Arzew, le troupeau du parc de l'administration. Un détachement les en a empêchés, et s'est mis à leur poursuite ; on a tué cinq Arabes, mais nous avons perdu un sergent du 1<sup>er</sup> bataillon d'Afrique et quelques soldats ont été blessés.

Quelques hommes de la garnison de l'île de Rachgoun ont été victimes d'un guet-à-pens de la part du chef de la Tafna. Sur l'invitation de celui-ci, une embarcation fut envoyée à la côte avec quatre hommes armés, un interprète et le cantinier. Ce chef, au moment où on s'y attendait le moins, tua le cantinier de deux coups de pistolet à bout portant. Les Arabes embusqués tirèrent en même temps sur les soldats qui s'étaient jetés à l'eau ; l'un d'eux fut tué, deux autres se noyèrent et un seul regagna l'île. L'interprète est resté au pouvoir des Bédouins qui ont fait entrer l'embarcation dans la Tafna.

Le *Neptune* et l'*Alger* sont arrivés avec des troupes ; on ne sait plus où loger les militaires, on est obligé de les faire camper aux environs de Douéra.

Nous avons vu arriver un assez grand nombre de navires de commerce, chargés de cavaliers, de chevaux, de charriots d'artillerie, etc.

— On lit dans le *Toulonnais* :

Oran, le 12 janvier 1840. — Nous avons l'ennemi presque sous les murs de la ville. Le général Guéhéneuc est allé pour le reconnaître.

L'on estime la force des diverses bandes ennemies à 15,000 hommes environ ; mais l'on n'a rien à redouter de l'ensemble. Ils paraissent s'attacher particulièrement à inquiéter nos camps dont le nombre a été réduit, afin de pouvoir mieux défendre ceux que l'on conserve.

Toutes les tribus, amies ou alliées, sont rentrées à l'abri des fortifications.

Il n'est question dans toute l'Algérie que d'une expédition monstrueuse qui doit avoir lieu au printemps prochain, et dont l'effectif s'élèverait à quatre-vingt mille hommes. Deux divisions, de plusieurs colonnes chacune, partiraient simultanément d'Alger et d'Oran pour traquer l'ennemi depuis l'Atlas jusqu'à la mer, et le resserrer enfin entre deux feux dans la plaine.

—Alger, le 18 janvier, le *Tarn*, venant de Port-Vendres, est arrivé

avec 600 hommes ; le bateau à vapeur *le Papin*, venant de Toulon, avec 300 hommes et plusieurs personnes de distinction, est reparti pour Djigelli où il transporte un demi-bataillon de la légion étrangère.

Les bateaux à vapeur *le Vaulour* et *l'Etna* sont aussi arrivés de Port-Vendres, l'un avec 450 hommes et l'autre avec 512.

Le temps a été très-mauvais, le 12 ; la mer était très-grosse et l'on ne pouvait débarquer les troupes que plusieurs bâtiments avaient apportées de France.

Total des bâtiments arrivés du 10 au 17 janvier, 35 ; bâtiments partis, 43. Ces chiffres démontrent l'activité qui règne dans notre port.

Il n'arrive rien de l'intérieur, et nous sommes heureux de recevoir des provisions par mer. Il a plu cependant quelques jours, et le thermomètre centigrade est descendu à 15 degrés au-dessous de zéro.

Le 16, les militaires débarqués du *Vaulour*, et appartenant au 5<sup>e</sup> léger, sont entrés en ville tambour battant et portant un drapeau sur lequel on lisait ces mots : *Vaincre ou mourir!*

Point de nouvelles du convoi parti de Blidah.

M. le gouverneur-général a reçu des lettres d'Abd-el-Kader. — On n'en connaît pas le contenu, mais on pense que l'émir, après avoir employé la force pour tout détruire, fait maintenant usage de la ruse pour éviter les effets de notre vengeance.

Nous n'avons reçu des nouvelles, ni d'Oran, ni de la province de Constantine. Notre ville continue à présenter l'aspect le plus animé par l'arrivée des troupes et des bâtiments.

Il part tous les jours pour les camps des négociants, cantiniers, marchands de comestibles, etc., qui vont reprendre leur commerce.

L'armée devient formidable : nous n'avons pas moins de 50,000 hommes dans les trois provinces, et de 25,000 dans celle d'Alger seulement, c'est un tiers en sus des armées d'Italie et d'Egypte.

Le maréchal Vallée veut, dit-on, appliquer à l'Algérie un système de colonisation en grande échelle.

D'après les plans que l'on suppose au maréchal, la province d'Alger serait régie par l'autorité française, sans l'intervention de l'autorité Arabe. — La province de Titteri serait placée sous l'autorité de fonctionnaires et agents Maures : elle serait traitée comme une portion de territoire dont il importerait d'assurer la tranquillité, mais dont il ne faudrait attendre ni troupes, ni impôts. — La province d'Oran serait divisée en Kalifats comme celle de Constantine.

**CONSEIL DES PRUD'HOMMES.—Présidence de M. BARON.**

Séance du 7 janvier 1840.

*Entre Favrot, chef d'atelier, et Rémond, apprenti* : — Favrot se plaint de Rémond et déclare, attendu que celui-ci ne remplit pas convenablement ses devoirs, qu'il vient demander la résiliation de l'acte d'apprentissage. Sur les observations présentées par l'oncle de Rémond, le conseil, après délibéré, maintient les engagements et place l'apprenti sous la surveillance de l'un de ses membres.

*Entre D<sup>lle</sup> Berthier, apprentie et D<sup>me</sup> Dury, dévideuse* : La jeune Berthier se plaint de mauvais traitements ; elle dit avoir été frappée au sein par la dame Dury avec une extrême violence et obligée, par suite, de demeurer à l'hôpital pendant environ deux mois. La dame Dury, qui ne nie point les violences dont le Conseil est saisi, prétend, pour se disculper, qu'elle y a été conduite par le mauvais caractère de son apprentie. Plusieurs témoins ont été entendus ; la dame Dury a été sévèrement réprimandée ; et le Conseil, après délibéré, l'a condamnée à 30 francs de dommages-intérêts et a annulé l'engagement.

La pénalité pécuniaire infligée à la dame Dury nous a semblé n'avoir point été appliquée avec toute la rigueur méritée aux actes dont cette dame s'était rendue coupable, actes que nos mœurs actuelles condamnent énergiquement. Peut-être que le Conseil a dû proportionner les effets d'une juste sévérité aux moyens de fortune de la dame Darcy ?

*Entre Barriot, chef d'atelier et Rollet frères, fabricants* : — Barriot réclame le paiement des sommes qui lui sont dues par Rollet et que celui-ci a refusé de solder, par la raison qu'il soupçonne Barriot d'avoir coulé du plomb par dessous les boulons, dans le rouleau qu'il lui avait remis avec sa pièce, fait qu'il avoue cependant n'avoir point encore vérifié, et qui, s'il existait réellement, accuserait un détournement de soie. Le Conseil, après délibéré, a condamné Rollet à solder immédiatement Barriot, sauf à le poursuivre, s'il y avait lieu, par devant les tribunaux compétents. — Sans nous prononcer, comme de raison, sur les résultats ultérieurs de cette affaire, il est de notre devoir de faire sentir que MM. Rollet frères y ont apporté une très blâmable légèreté.

*Entre Boissieu, chef d'atelier et les mêmes que ci-dessus* : — Boissieu se plaint d'avoir perdu 44 jours à attendre de Rollet frères une pièce qui lui avait été promise par ceux-ci à l'époque du passage de M. le duc d'Orléans ; pièce qui lui aurait été remise environ trois semaines après, mais dont il n'a point encore reçu la trame. — Le Conseil, considérant que le réclamant a négligé de mettre Rollet en demeure, en temps opportun, condamne seulement ce dernier à payer à Boissieux 30 francs à titre d'indemnité, et à lui livrer immédiatement la trame réclamée.

**CONSEIL DES PRUD'HOMMES — PRÉSIDENTIE DE M. RIBOUD.**

Séance du 15 janvier 1840.

*Entre Aullier, chef d'atelier et Servant et Ogier, fabricants* : — Aullier réclame une somme de 50 francs, qu'il affirme ne pas avoir reçue et qui ne se trouve point portée sur son livre. Ogier assure, de son côté, lui avoir compté ladite somme dont écritures



se trouvent passées sur ses livres, et auraient été omises par oubli sur celui du chef d'atelier. Il se plaint, en outre, de ce que Aullier, débiteur de la caisse de prêt, aurait négligé de lui remettre son livret, ce qui lui a valu une amende en contravention aux règlements de ladite caisse de prêt. Le Conseil, après avoir vérifié alternativement les livres de Aullier et de Servant et Ogier, a condamné ce dernier à payer les 50 francs réclamés et a admo-nesté sévèrement Aullier pour avoir gardé par devers lui son livret qu'aux termes du règlement il devait remettre à Servant et Ogier.

*Entre Cardinal, chef d'atelier et dame Pezet, pour son fils : —* Cardinal réclame à la dame Pezet une indemnité pour un apprentissage que son fils a commencé chez lui sur un métier de velours pour boutons. Il prétend que le jeune Pezet s'est engagé avec lui pour une année. Des débats de cette cause portée pour la deuxième fois devant le Conseil il était ressorti, en première audience, que Pezet avait cessé de travailler fante de pièce. Le Conseil a observé, en dernier lieu, que ces sortes d'engagements ne se contractaient, d'ordinaire, que pour 6 mois, la durée habituelle de la campagne ; et, après avoir entendu le témoignage d'un ouvrier qui se trouvait dans le même cas, mais avec lequel nul engagement n'avait été passé, il a débouté Cardinal de sa demande et condamné la dame Pezet aux frais d'un jugement par défaut antérieurement prononcé contre elle.

*Entre Nigot, chef d'atelier et demoiselle Dromont, ouvrière : —* La demoiselle Dromont réclame son livret que Nigot refuse de lui rendre, alléguant pour motif qu'elle a encore des engagements à remplir. Les parties entendues, il est résulté de leurs dires : que Nigot avait permis à D<sup>lle</sup> Dromont de se placer comme fille domestique et que, plus tard, elle était rentrée comme ouvrière chez Nigot qui s'était réservé, à son profit, une retenue de 5 francs par pièce. Le Conseil, considérant que l'engagement était rompu par le fait, et que Nigot, en occupant son apprentie comme ouvrière, avait renoncé au bénéfice dudit engagement, l'a condamné à rendre le livret de la D<sup>lle</sup> Dromont.

Séance du 22 janvier 1840. — Présidence de M. RIBOUD.

*Entre Pomeruel, chef d'atelier et D<sup>lle</sup> Rémond : —* Pomeruel réclame l'exécution d'un prononcé arbitral rendu précédemment en sa faveur contre la D<sup>lle</sup> Rémond qui s'était portée caution pour une apprentie placée chez lui sous sa garantie personnelle. La D<sup>lle</sup> Rémond sans attaquer le bien jugé du prononcé arbitral demande que l'indemnité de 80 francs, résultant de ce prononcé, soit mentionnée sur le livret de l'apprentie. Le Conseil, jugeant qu'il n'y a pas lieu, déclare que le prononcé arbitral a force de jugement.

*Entre Vial, ouvrier et Chapelou, chef d'atelier : —* Vial demande à Chapelou sa huitaine de congé que celui-ci lui refuse par la raison qu'il n'était point possesseur de son livret. Vial objecte qu'il le lui a présenté, mais que Chapelou lui a dit : je vous connais, je n'en ai pas besoin. — Le Conseil, après délibéré, a débouté Vial de sa demande.

Il nous semble que le Conseil des Prud'hommes devait, dans l'état, donner droit à l'ouvrier. En effet, la loi sur la matière fait du dépôt du livret de l'ouvrier entre les mains du chef d'atelier une obligation spéciale pour celui-ci, et elle se tait à l'égard de l'ouvrier. Vial, au surplus, avait offert son livret, et ce fait seul constituait, selon nous, son droit à la huitaine.

*Entre Brosse, chef d'atelier et Charvelin, apprenti* : — Son apprenti étant malade et dans l'impossibilité de continuer son apprentissage, Brosse réclame une indemnité. Charvelin oncle nie avoir écrit deux lettres qui constituent le titre de Brosse et ne reconnaît point sa signature. Mais l'apprenti interpellé vient déclarer que les deux lettres produites par Brosse sont bien réellement de son oncle. — Le Conseil justement indigné de l'effronterie des dénégations de Charvelin oncle l'a admonesté avec énergie et condamné aux dépens, ainsi qu'à compter à Brosse une somme de 200 francs à titre d'indemnité.

Séance de 29 janvier 1840. — Présidence de M. ARGUILLÈRE.

*Entre Baroche, apprenti, et veuve Baril et fils, chef d'atelier* ; — Baroche demande la résiliation de son engagement ; il se plaint de ne rien apprendre chez ses maîtres, attendu qu'il est presque toujours seul dans l'atelier. Les débats contradictoires de cette affaire ayant prouvé que les griefs étaient fondés, le conseil, après délibéré, a déclaré les engagements rompus.

*Entre D<sup>lle</sup> Montibert, chef d'atelier, et D<sup>lle</sup> Choquin, apprentie* ; — La D<sup>lle</sup> Montibert demande que son apprentie, sortie de chez elle sans motif valable, y rentre pour continuer son apprentissage. La D<sup>lle</sup> Choquin prétend s'être engagée pour deux années seulement, et s'être retirée parce que sa maîtresse exige qu'elle fasse trois années d'apprentissage. Mais il y a convention écrite, de laquelle il résulte que la durée dudit apprentissage est bien réellement fixée à trois années ; par ces motifs, le Conseil décide que la D<sup>lle</sup> Choquin rentrera immédiatement chez la D<sup>lle</sup> Montibert pour exécuter les conditions de son engagement.

*Entre Martin, fabricant, et Blanc, chef d'atelier* ; — Martin réclame l'exécution d'un prononcé arbitral, rendu contre Blanc, à raison de fabrication inférieure de châles en velours 7/4. Ce prononcé établissait que la fabrication n'était point suffisamment vicieuse pour qu'il fut fait un rabais à Blanc, mais que, la pièce étant fabriquée avec lenteur, cela compromettait les intérêts de Martin, et que, par cette raison, la pièce serait levée. — Le Conseil, après délibéré, a déclaré que le prononcé avait force de jugement.

B. B.

---

#### RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Ont été élus, pour la section de la fabrique des étoffes de soie, etc. : — MM. Brisson, fabricant ; Baron, id. ; Milleron, chef d'atelier ; et Donadieu, id. ; membres titulaires.

— MM. Arguillère, fabricant ; Meynier, id. ; Falconnet, chef d'atelier ; et Roussy, id. ; membres suppléants.

Pour la section de bonneterie : — M. Chantre, négociant ; membre titulaire.

Pour la section de dorure : — M. Blanc, négociant ; membre suppléant.

Pour la section de chapellerie : — M. Blache, négociant, membre titulaire ; et M. Combe, négociant, membre suppléant.

B. B.

## BULLETIN MENSUEL.

« La France est ce qu'elle peut, » ont dit les prophètes du *Journal des Débats*. Avec des pédagogues de leur caractère et de leur façon, la France est ce qu'elle peut, oui, sans doute, mais non ce qu'elle veut, non ce qu'elle doit être et non ce qu'elle sera, dirigée par un pouvoir plus compréhensif de ses destinées, et du milieu dans lequel les hommes d'état doivent se placer pour en finir avec les résistances intéressées, aveugles ou obstinées qui s'opposent à la marche naturelle et légitime des choses.

Ce qu'il importe de constater, ce ne sont pas les palinodies continuelles du *Journal des Débats*, nous y sommes habitués; mais c'est le soufflet qu'il applique sur le visage de ses hauts et puissants seigneurs avec ce singulier aphorisme : *la France est ce qu'elle peut!* Ce qu'il faut constater, c'est la nullité ignorante et le mauvais vouloir de nos gouvernants; ce sont leurs tendances rétrogrades qu'ils ne prennent plus la peine de déguiser, et leur lâche faiblesse qui se fait jour partout sous le voile mystérieux de leur diplomatie fanfaronne. Heureusement la France n'est point devenue, entre leurs mains, si misérable et si faible que ces hommes ne finissent, bientôt, par briser jusqu'au dernier des leurs contre les fortes intelligences que la sève populaire a nourries et élevées pour l'accomplissement de son but : ils seront alors, eux, ce qu'ils pourront,—et ils seront, en vérité, fort peu de chose, — mais la France sera ce qu'elle doit être : il est permis de croire qu'elle ne ressemblera point à la France de 1840.

Que les favoris du privilège soient satisfaits de la part qu'ils se sont faite dans l'ordre actuel des choses, et que ceux qui ramassent avec leurs plumes les bribes échappées de leur tables somptueuses, soient, les uns et les autres, satisfaits de leur état, à la bonne heure! mais, ceux-là ne sont point la France, à moins qu'il ne leur prenne fantaisie de dire, après Louis XIV : l'état, c'est moi! et de subir les conséquences de cette insolente fiction.

— Maintenant c'est une cérémonie funèbre qui vient d'étaler aux yeux du public parisien les pompes luxueuses de l'humilité catholique; c'est l'archevêque de Paris, M. de Quélen, mort le dernier jour de 1839, à l'âge de 61 ans : c'est l'illustre conseiller des fameuses ordonnances qui ouvrirent à Charles X la route de l'exil, mort après avoir tenu le système humblement prosterné à ses pieds, pendant neuf ans; mort sans avoir absous le grand crime national de 1830!

Le successeur de M. de Quélen n'est point encore connu. Parmi

les prélats que patronnent, entre autres journaux, le *Courrier français*, le *Siècle* et le vieux *Constitutionnel*, on désigne plus particulièrement M. Latour d'Auvergne, évêque d'Arras; toutefois rien n'est encore positif; l'acceptation est difficile, sinon le choix, car les rancunes du clergé ne se sont point ensevelies dans la tombe de l'archevêque de Paris! Aussi la royauté de juillet a-t-elle laissé tomber une ample poignée de son or sur les lambris de la cathédrale qui a vu M. de Quélen poser, pour la dernière fois, et va-t-elle encore, dit-on, se faire sacrer! — Quoi d'étonnant! ne vivons-nous pas en l'an 1840 ?

— Les courtisans ont fait leurs génuflexions et leurs souhaits de bonne année. Cette cérémonie où chacun rivalise de bassesse, s'est passée cette fois comme les précédentes: la cour et les courtisans se sont fait à l'envi force compliments; qui, pour la stabilité des institutions, qui pour la gloire du système, qui pour la liberté, la paix et la prospérité profonde dont nous avons le bonheur de jouir, comme l'on sait. On a aussi parlé, ce nous semble des bons et des mauvais citoyens; et les braves ont encore une fois enterré les factions et les factieux! Le transfuge de Gand s'est fait remarquer dans ce noble et brillant pêle-mêle par sa prodigieuse activité et ses poignées de main à tout venant: il est facile de voir que M. Guizot convoite de nouveau le ministère; mais, par le temps qui court, pour mettre d'autorité la main sur un portefeuille, il faut avoir son parti; aussi le ministre déchu voudrait-il réformer le parti des bavards. C'est là une besogne difficile à conduire à bonne fin, car il nous paraît que l'on songe ailleurs à constituer l'inamovibilité des portefeuilles; cette idée qui a ses racines dans l'infécondité actuelle du parti gouvernemental sourit agréablement, comme on le peut penser, aux ministres occupants qui se défendent, à coups de noces et de festins, contre les attaques de leurs collègues et amis qui les tiennent pour des hommes de transition, venus au pouvoir à la faveur d'une émeute et sans brevets de capacité. — Les fatigues de cette laborieuse journée ont été péniblement supportées par le roi qu'une grave indisposition, survenue dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier, affectait visiblement: ses réponses, parfois empreintes d'une certaine hésitation ont aussi laissé apercevoir quelque inquiétude sur l'état de démoralisation de la Chambre des députés, et sur les conséquences d'une crise ministérielle très probable.

Qu'il survienne, en effet, un renversement de ministère, — et ce renversement aura lieu, car, en politique surtout, force est de recueillir suivant que l'on a semé, — il est difficile de prévoir sur quels hommes s'arrêtera le choix de la prérogative royale;

par qui de MM. les pairs ou députés seront remplacés les ministres vaincus. Les défections que la clef d'or amènera dans la milice budgétaire ne sauraient la relever, ni même prolonger de beaucoup son agonie ; qu'elle ne se fasse pas illusion.

Les bureaux des ministères sont devenus de véritables bazars et nos députés trafiqueurs jamais n'y firent foule avec autant d'impudeur qu'aujourd'hui, jamais ne s'y montrèrent d'un appétit aussi inquiétant pour le système. — Tout arbre porte ses fruits ; tout culte se nourrit d'encens ; mais le culte des intérêts individuels est un monstre insatiable ; il dévorera , tôt ou tard, la main qui en a couronné notre édifice social, dès que cette main menacera de devenir stérile. Or nos gouvernants sont maintenant en parfaite position pour juger s'ils doivent encore s'applaudir de leurs moyens et se réjouir d'avoir perverti les conditions et l'action de la représentation nationale.

— Le complot bonapartiste s'est tout-à-fait effacé devant les grands intérêts ministériels ; il paraîtrait néanmoins, s'il faut en croire certaines nouvelles des salons, qu'il résulte des aveux de l'un des prévenus que l'empereur de Russie aurait affecté quelques centaines de mille francs à la création, à Paris, d'un journal napoléonien. Quelque jour, nous apprendrons peut-être que le gouvernement anglais tient à sa solde les illuminés de la doctrine céleste et son royal auteur, Louis XVII pour les croyants, et Naüendorf, l'horloger, tout simplement, pour ceux qui s'avisent d'être incrédules. — Car, enfin, nous avons déjà découvert des canons et des soldats anglais dans les plaines de l'Algérie, et il n'y aurait pas à s'étonner de rencontrer ailleurs l'or de l'Angleterre. — Le tout servirait à attester en même temps de la sainteté des alliances et de la moralité des assurances de paix européenne, pauvres fruits avortés que notre diplomatie bâtarde aura grand-peine de faire venir à maturité.

— Les commissions de l'adresse ont présenté leur travail aux deux parlements ; à la Chambre des pairs, comme à la Chambre des députés, c'est une lourde et insipide paraphrase des insignifiants discours d'ouverture : chaque année nous y retrouvons les mêmes phrases à effet sur les *passions insensées*, et la protestation couarde et menteuse de nos législateurs en faveur de la nationalité polonaise. — Ne sont-ce pas eux qui, un jour, osèrent dire à la face du monde « que Dieu était trop haut et la France trop loin ! » et ne devraient-ils pas s'abstenir, par pudeur, de leur sentimentalisme insultant ? — Que l'on augmente les pots-de-vin et les bénéfices de leur charge, que l'on ouvre de nouveaux débouchés à leurs tripotages honteux, et qu'après on les fasse Russes

ou n'importe quoi, vous verrez qu'ils tiendront à leur propre nationalité comme ils tiennent à l'honneur et à la gloire de leur pays! — Quand le barbare du Nord mettait le pied sur la gorge de Varsovie vaincue par la trahison, et traînait en Sibérie les enfants de la Pologne, n'ont-ils pas fait monter la rente ! et quand, tout récemment, nous avons éprouvé un échec en Afrique, les boursiers n'ont-ils pas, ainsi que l'a dit M. Garnier-Pagès aux ministres renégats, n'ont-ils pas encore témoigné de leur patriotisme par les mêmes moyens? Gens de robes, bourgeois ou soldats, ce sont des brocanteurs et voilà tout.

La discussion de l'adresse a fourni à un champion des 221 l'occasion d'attaquer les actes du ministère du 12 mai avec une certaine virulence. Celui-ci, par l'organe de M. Passy, a riposté d'une façon quelque peu grossière ; et M. Dupin aîné, intervenu dans cette chicane de famille, a voulu établir comme quoi la responsabilité ministérielle s'était compromise en modifiant la commutation, en la *peine des travaux forcés*, due à la clémence royale, de la condamnation à mort prononcée par la cour des pairs contre M. Barbès. Ce genre d'argumentation était vraiment digne de l'ex-président de la Chambre des députés, et nous l'en félicitons sincèrement. — Mais le ministère a eu à soutenir le choc d'un adversaire autrement redoutable, M. Garnier-Pagès; et nous ne pensons pas qu'il puisse se relever des blessures qui lui ont été faites par la logique incisive et puissante de cet honorable représentant du parti démocratique.

— Après M. Passy, qui a déclaré que la réforme électorale était incompatible avec le bien du pays et que le pays ne la voulait pas, est venu M. Duvergier de Hauranne : celui-ci a soutenu avec une égale outrecuidance qu'il fallait *moraliser* les classes inférieures et leur refuser des droits politiques inutiles,—c'est-à-dire, pour parler sans ambage, qu'il fallait constituer l'immuabilité de la condition des classes inférieures et l'oligarchie du coffre-fort ! Mais, telle n'est point l'opinion de la garde nationale parisienne, car elle vient de faire, auprès du comité Laffitte, une démarche qui a mis la cour en grand émoi, et dont M. Passy n'avait pas besoin pour être mal à l'aise sur le banc ministériel.

— M. Thiers convoite la présidence du Conseil avec une ardeur concentrée, et vogue dans les eaux d'une opposition anodine. M. Odillon Barrot assure que, sans l'émeute de mai, nous serions maintenant dans les meilleures conditions possibles du gouvernement représentatif ; il renie son pâle drapeau de la réforme et s'en va dîner chez le roi ! Le centre gauche va, s'amendant, de côté du centre ; et les légitimistes, — quelques incorrigibles bou-

deurs exceptés, — se rallient à l'ordre de choses et s'apprentent à assister au baptême du comte de Paris et au sacre de son auguste grand père! — Que l'on donne donc un portefeuille à M. Barrot; que l'on baptise et que l'on sacre! mais que l'on fasse tôt, et que ça finisse.....

— Et voyez comme les évènements se jouent des prévisions de nos hommes d'état : alors que le déserteur de la réforme aristocratique s'enterrait au château! le comité Laffitte prenait une attitude énergique et répondait aux députés de la garde nationale, par l'organe de M. Martin (de Strasbourg) : que la force et la puissance était désormais dans le pays seul ; qu'il défendrait, en son nom, la pétition qui réclame l'électorat et l'éligibilité pour la garde nationale, non comme un terme absolu, mais comme les prémices d'un principe exclusif de toute distinction et privilège dans la loi. — Tandis que la cause démocratique gagne du terrain, la cour s'occupe à fulminer des ordres du jour, et la bonne presse de vociférer. Pour plaire aux folliculaires de la cour, il faudrait destituer M. Arago. Arrière, Vandales ! On ne destitue pas la science.

— La Chambre des pairs a rouvert le 13 janvier son atelier judiciaire. A la manière dont M. le président Pasquier paraît vouloir conduire cette procédure de la seconde catégorie du 12 mai, il est aisé de voir qu'elle a hâte d'en finir avec ce procès. Nous trouverions jusqu'à certain point excusable la précipitation de MM. les pairs, s'ils étaient poussés par le besoin de mettre un terme aux longueurs de la prévention qu'ils viennent de faire subir si bénévolement aux accusés de cette catégorie : il est permis de croire que tel n'est point l'intérêt qui les anime.

31 accusés sur 34 sont en présence de la noble assemblée.

Interrogé le premier, M. Blanqui, que l'accusation considère comme le principal accusé, a refusé de répondre aux questions qui lui étaient posées.

Aucun fait saillant n'est ressorti, jusqu'à ce moment, des divers interrogatoires et des témoignage entendus. Il est bien, toutefois, de constater un fait acquis par les interpellations de la défense, savoir : que parmi les témoins à charge se sont trouvés deux individus, l'un deux fois condamné pour vol, et l'autre propriétaire d'une maison de prostitution ! A quels égoûts la Cour des pairs va-t-elle donc demander des matériaux pour sa besogne judiciaire ?

— Après six jours d'un stérile labeur la Chambre des députés à voté son adresse en réponse au discours de la couronne par 212 voix contre 43 ; et voilà le ministère remis de sa première pa-

nique. Nous savons pour l'avoir appris de M. de Rémusat, rapporteur : « que le pays a atteint le degré de liberté politique que l'opposition de quinze ans lui avait fait *désirer et comprendre* ; que plus rien n'est à offrir au pays ! » Voilà de l'outréance au premier chef qui fait vraiment piteuse grimace devant les démonstrations actuelles de la France. — Il n'est pas un de nos docteurs du palais Bourbon qui n'ait dans sa poche quelque borne à planter devant l'humanité, quelque maigre sentence à opposer à un mouvement qu'il nie, faute de le comprendre, qu'il repousse quand la raison et la justice lui crient de lui faire place ! Sentences et pygmées qui demain seront ensevelis et oubliés dans la grande catacombe du *Moniteur* et ne laisseront sur la place qu'ils auront occupée dans le monde que l'étiquette de leur ignorante vanité.

— Le ministre des finances, M. Passy, a présenté à la Chambre des députés : — un projet de loi portant règlement définitif des comptes de 1837 ; — une loi sur les crédits supplémentaires de 1839 et 1840 ; — le budget des recettes et des dépenses de 1841 ; — un projet de loi sur le remboursement des rentes.

Il résulte des comptes présentés par le ministre des finances : que le découvert du trésor va croissant ; qu'il s'élèvera pour cette année à près de 80 millions ! Mais dans notre temps de progrès l'art de grouper les chiffres n'est point demeuré stationnaire et l'on viendra sans doute prouver mathématiquement que pauvreté est richesse. — En attendant voici que 7 de nos ministères sur 9 élèvent leurs dépenses, chacun dans sa spécialité, et coûteront, à la France, notablement plus cher en 1841 qu'en 1840.

Il est très douteux que la Chambre des députés veuille sérieusement la conversion des rentes, et les deux autres pouvoirs de l'État sont opposés à cette grande mesure nationale. Mais le but des trois pouvoirs, nous semble être de donner une ombre de satisfaction au pays et de préparer avec ses centriers un avortement qui, en définitive, ajournera la conversion pour quelques années, si tant est que Dieu prête vie au système immuable.

— Une collision déplorable et qui s'est terminée d'une manière sauglante a eu lieu le 14 à Foix (Ariège) par suite d'une taxe imposée sur les bestiaux, dont l'autorité avait négligé de prévenir les propriétaires et les commerçants. Ceux-ci ont refusé de payer le nouvel impôt disant : « Si nous avions été prévenus nous ne serions pas venus au marché ».

M. le préfet de Bantel s'est rendu sur les lieux ; la force ar-



mée a été appelée ; l'irritation s'est accrue ; des pierres ont été lancées qui ont blessé au visage M. le préfet et quelque soldats, et au même instant la fusillade s'est fait entendre ?

On assure que les trois sommations n'ont point été faites conformément à la loi ; et il paraît malheureusement certain que le nombre des morts et enterrés le 15 au soir s'élevait à quinze.

Ainsi le sang a coulé à Foix par la faute de l'autorité. Des femmes enceintes ont été frappées à mort ; une d'elles, avortant sur la place, a rendu à la fois, et son dernier soupir et le cadavre de son enfant ! Assez, mon Dieu, sur ce déplorable événement....

Des soldats,—on l'affirme et nous le répétons avec bonheur,—ont enlevé les balles de leurs cartouches. Honneur à eux !

La justice est saisie ; une information est commencée. Devons-nous espérer que, du sanctuaire de la justice, une voix s'élèvera pour venger les morts et pour protester contre cette sanginaire expédition.

— M. le capitaine Vallée a comparu devant le Conseil de préfecture de la Seine, du 17 courant. M. Vallée est l'un des citoyens qui, aux yeux de nos hommes d'état, se sont rendus coupables en faisant visite aux divers membres du comité réformiste et en leur portant des paroles d'adhésion et d'encouragement !

M. Vallée a été condamné à deux mois de suspension de son grade. On devait s'attendre à ce verdict du Conseil de préfecture de la Seine, en un instant où toute manifestation devient crime, quand il n'a pas pour but de déifier l'ordre de choses.

L'on dit que les gardes-nationaux qui accompagnaient M. Vallée lors de sa visite à MM. les membres du comité réformiste se recommandent à l'envi à la sévérité du commandant supérieur, M. le maréchal Gérard ; l'on assure que d'autre part de nombreuses signatures sont apportées à la pétition sur la réforme. En vérité, nos hommes d'état anti-réformistes sont bien maladroits de servir aussi efficacement la cause démocratique.

On avait parlé d'une démonstration nouvelle de la part de la garde nationale parisienne ; mais cette nouvelle qui tenait sans doute à certain désir de prendre une revanche sur les partisans de la réforme a été démentie par les faits ; la police en a été pour ses agitations et sa mise de fonds, et les meneurs pour le programme de l'émeute qu'ils avaient assignée à la journée du 19. Car la garde nationale a tenu pour bonne et suffisante en l'état, sa première démarche auprès de MM. Laffitte, Arago, Dupont ( de l'Eure ), Martin ( de Strasbourg ), et la journée s'est passé

sans autre évènement qu'un développement de forces rendu inutile par le bon sens patriotique.

— L'alliance anglo-française se dissout : la reine d'Angleterre, en son discours du trône, n'a pas même daigné rendre à la dynastie de juillet son salut de bonne année ! Ceci est un rude soufflet aux éternelles assurances de paix et de bonne amitié que les têtes couronnées se font passer d'ordinaire en manière de cartes de visites ; et la diplomatie s'évertue sans pouvoir étouffer dans les plis de son manteau les ferments de conflagration générale qui se font jour de toute part.

— Les masses populaires s'agitent dans les comtés industriels de l'Angleterre. Le gant est jeté entre le prolétaire affamé et cette féodalité industrielle dont nos habiles ont rêvé l'organisation pour la France. Que ceux-ci tournent donc leurs regards du côté où un drame terrible est près de se dérouler ; car l'esclavage a jeté là son cri de guerre énergique, désespéré ; il se lève menaçant contre le principe aveugle de l'exploitation qui ne trouve à faire rien de mieux que de charger à mitraille ! Et les nobles lords qui, dit-on, tiennent leurs malles faites depuis tantôt dix ans, se disposent pour un grand voyage autour du monde.

En Angleterre, comme en France et comme partout en Europe, il serait cependant plus juste et plus moral, plus conforme aux intérêts de chacun et de tous, de commencer par où on devra finir :

« Ne faudra-t-il pas, dit Voltaire, signer la paix après la guerre ? Que ne la fait-on tout d'un coup ? »

— Il y a promesse de mariage entre M. le duc de Nemours et la princesse Augusta-Victoria, de Saxe-Cobourg-Gotha. Gracieux représentants du beau pays de France, une petite rente de 500,000 francs, s'il vous plaît ? — C'est le vainqueur de Toulouse, M. Soult, qui vous en prie, — et vous êtes trop parlementaires pour refuser ce petit cadeau de fiançailles.

C. A.

---

#### CHRONIQUE LOCALE.

Le Conseil municipal de Lyon, dans sa séance du 24 décembre dernier, a voté sur la demande de M. le maire, 8,988 fr. pour compléter les dépenses faites à l'occasion du passage du duc d'Orléans,

Lors du vote des 25,000 fr., quelques voix parmi les membres du Conseil s'étaient élevées contre une dépense dont la bourse du peuple faisait en réalité les frais ; leur critique était d'autant plus fondée que la misère se faisait déjà vivement sentir et que la prodigalité, si haut qu'en soit adressé l'hommage, est au moins une

*inconvenance* quand le travail et le pain manquent aux classes laborieuses. — Pourquoi ces voix sont-elles restées muettes devant le vote des 8,988 fr. ? S'il y avait nécessité pour les honorables membres dont nous parlons d'accepter forcément les faits accomplis, ils n'en demeuraient pas moins juges de la moralité de ces faits et libres d'exercer un blâme dont les circonstances leur faisaient un devoir.

Dans les affaires de localité, comme dans les choses d'administration, les hommes qui ont le gouvernail en main sont assez disposés à sortir des limites du bien et du juste, et le silence est à la fois une consécration et un encouragement funestes dont ils ne manquent jamais de profiter.

M. Barillon, l'un des membres les plus actifs du Conseil municipal de Lyon, nous paraît cependant avoir senti ce que nous venons d'exprimer, car, dans la séance subséquente nous l'avons entendu émettre le regret que M. le maire n'eût pas présenté une demande de fonds extraordinaires pour secours aux indigents, dont le nombre et les besoins s'accroissaient de plus en plus. — Jusque là, dans certaines régions de la Société Lyonnaise, et de la part de la presse ministérielle, la pénurie de travail et les souffrances qui en résultent avaient été niées, et les efforts des citoyens honorables présentés comme inopportuns, comme une manœuvre politique ! mais ces dénégations se sont tues devant la douloureuse gravité des paroles de M. Barillon, et M. Martin a dû se retrancher dans le camp des circonstances imprévues, annonçant que les malheureux n'auraient rien à perdre de l'attente ! et qu'il avait préalablement autorisé les bureaux de bienfaisance à faire emploi de leurs fonds pour les plus urgents besoins.

Notre devoir, à nous, est de dire que quand la misère est là, il faut, toute affaire cessant, lui porter secours : l'autorité municipale était, d'ailleurs, depuis assez longtemps, prévenue de la situation des choses et elle ne devait pas se laisser prendre en flagrant délit d'imprévoyance.

Le *Censeur* qui s'occupe, depuis près de trois mois, avec une louable persistance, d'appeler à la fois tous les dévouements et toutes les autorités à venir en aide, dans leur détresse, aux classes laborieuses, avait aussi interpellé MM. les maires de la Croix-Rousse et de la Guillotière dans son N° du 8 janvier 1840. Le *Censeur* avait fait cette interpellation avec la convenance qui caractérise ses publications et le distingue en quelque sorte des autres organes de la presse Lyonnaise. M. Maire de la Croix-Rousse ne s'est pas cru obligé aux mêmes formes et il a fait, en termes fort peu mesurés, une réponse d'où il résulte :

« Que le Conseil municipal de la Croix-Rousse a voté, dans sa séance du dix-sept décembre dernier, une somme de 4,000 francs pour secours extraordinaires aux indigents ;

Que pareille somme lui a été remise, sur ses sollicitations personnelles, par M. le préfet, pour être employée à secourir les ouvriers ;

Que, dans cette même séance du 17 décembre, le Conseil municipal a voté plus de 17,000 fr. , pour l'exécution, par ateliers de secours, du chemin de Serin au plateau de la Croix-Rousse ;

Que les travaux de ce chemin, ouverts depuis le 30 décembre dernier, ont occupé constamment, depuis cette époque, plus de cinquante ouvriers indigents ;

Qu'après s'être entendu avec M. le préfet, il a envoyé plus de cent ouvriers travailler au fort de Loyasse ;

Enfin, que des secours extraordinaires sont distribués à domicile par MM. les membres des bureaux de bienfaisance, depuis plus de deux mois, aux ouvriers sans travail »

Le contrôle de la presse en matière d'opérations municipales eut épargné à M. le maire de la Croix-Rousse une polémique dont les avantages sont demeurés acquis au *Censeur* : le *Censeur* l'a close en faisant offre de ses colonnes pour la publicité des séances du Conseil que préside ce magistrat ; mais ses répugnances sur ce point sont connues, et il est douteux qu'elles se laissent vaincre par la courtoisie du journal patriote.

S'il résulte de cette polémique que l'autorité municipale a compris et fait son devoir dans la crise qui se poursuit, il ressort aussi cette preuve :

Que ceux qui, dans la presse où ailleurs, ont nié la misère et l'opportunité de prompts secours, — alors qu'ils étaient nécessairement instruits des mesures prises il y a plus de deux mois, sous l'influence de l'autorité municipale de la Croix-Rousse, — ont nié pour satisfaire à de mauvaises passions qui ne sauraient s'avouer au grand jour sans être aussitôt flétries par l'opinion publique. Nous tenons cette preuve pour établie par les faits constatés dans la lettre adressée au *Censeur*.

— Il ne survient pas un événement, même fâcheux, sans que cet événement ne soit, pour les spéculateurs privilégiés du système, une occasion de profits scandaleux, et, pour la France, de marchés onéreux qui attestent combien il répugne à nos administrateurs grands et petits de se faire économes des deniers publics. — Nous avons vu passer à Lyon, venant du Nord, pour être transportés à Alger, de vieux bois de lit qui n'arriveront pas à leur destination sans de grandes avaries et d'énormes frais. Mais l'auteur de cette

opération est peut-être ami ou parent de quelqu'un de nos ministres : à ce titre il aura acheté très bon marché une pacotille de mauvais bois qu'il aura vendu fort cher à Messieurs du gouvernement; et nos soldats, qui en manquaient tout-à-fait, devront encore s'estimer heureux d'avoir, pour se coucher, quelque chose ayant la forme d'un lit. Il nous semble cependant que les révélations faites naguère par M. Blanqui aîné auraient dû produire des résultats plus favorables au bien-être de notre armée d'Afrique, pour une telle destination, aussi bien que par rapport au transport, les lits de fer seuls convenaient; il nous semble que l'Etat en a à sa disposition qu'il eût été beaucoup plus convenable d'expédier en Afrique; nous ajouterons qu'il vaudrait mieux protéger l'industrie qui souffre que de pactiser, comme toujours, avec le maquignonage des barons de la finance. — Disons encore, puisque nous en sommes là, que notre industrie maritime, à Marseille comme à Toulon, a été fort mal traitée à l'occasion de l'affrètement des navires, pour le transport du matériel. Des marchés ont été passés sans concurrence et sans publicité, à ce que l'on assure avec certains négociants privilégiés; ceux-ci ont été autorisés à nolisier des navires étrangers!

—Le Conseil municipal de Lyon, a voté, dans la séance du 16 janvier dernier, une somme de 36,000 fr., en faveur des bureaux de bienfaisance, et 9,000 fr., pour travaux publics à exécuter par les ouvriers valides privés de travail. — Dans cette même séance, l'un des membres du Conseil, M. Mermet, a appelé l'attention de l'autorité sur une augmentation de dix centimes par kilogr. que MM. les bouchers faisaient généralement subir aux consommateurs depuis la mise en activité de l'abattoir. — M. le maire qui, d'autre part, avait déjà été instruit de ce fait important, a répondu que, selon les explications à lui données par le syndicat de MM. les bouchers, cette augmentation n'était qu'exceptionnelle et n'atteignait en réalité que les morceaux dits de choix. Ces messieurs s'étaient engagés à en faire la déclaration dans les journaux de la localité.

Néanmoins l'augmentation subsiste, la déclaration promise n'a pas été produite dans les journaux de Lyon : nous n'y avons trouvé jusqu'à ce jour que le texte d'une pétition à la chambre des députés avec une lettre d'introduction qui confirme, au contraire, en sens général, l'augmentation du prix de la viande.

Si MM. les bouchers sont fondés, comme il nous paraît raisonnable de le croire, à demander au gouvernement l'abaissement de la taxe des bestiaux venant de l'étranger; s'ils se plaignent — et en cela nous pensons encore qu'ils ont raison, — de la disette

et de l'appauvrissement des races indigènes, il n'en demeure pas moins constant, du fait même des explications reproduites par M. le maire : 1° que la mise en activité de l'abattoir n'impose, en réalité, aucune charge nouvelle à MM. les bouchers ; 2° que cependant cette mise en activité a été, de leur part, l'occasion d'une surtaxe qui peut bien avoir ailleurs des causes dont, néanmoins, les effets n'ont pu surgir en un jour et ne devaient point se produire dans un moment de misère publique. Nous ne voulons pas nier à MM. les bouchers les sentiments de philanthropie, envers les classes ouvrières, qu'ils ont exprimés dans leur pétition, mais nous leur dirons que la philanthropie de parole sied aux époques de prospérité, dans des vues de prévoyance, et la philanthropie d'action aux temps difficiles, dans des vues de soulagement immédiat.

— Depuis quelque temps, la police s'agite en des recherches qui ont pour but, dit-on, de découvrir et de saisir des armes et de la poudre. Ces recherches ont lieu parmi les classes ouvrières en général. Or, la police a déjà mis la main, ici sur des livres, là sur une liste de souscription en faveur des ouvriers sans travail et sur un pistolet sans chien ! ailleurs sur un fusil de chasse, deux vieux pistolets et un vieux moule à balles ! le propriétaire de ces divers objets, M. Rossignol, habitant de la commune d'Oullins, a été mis en état d'arrestation.

Voilà, en somme, tout ce que nous avons recueilli de nouvelles sur un travail qui se poursuit depuis un mois tout-à-l'heure. — Que si le parquet est bien réellement fondé dans son action il faut alors convenir de ceci : que la police secrète et la police officielle sont fort stupides et servent bien mal la main qui les nourrit ; car, enfin, il n'a encore été saisi que deux pistolets et un fusil ! — Nous ne donnons pas le nom d'arme à un pistolet sans chien ; — de poudre point ; de balles point ! les livres, il a fallu les rendre à leur propriétaire, et la liste à celui qui en était porteur, à titre de membre de la commission de secours.

Quand la police a mandat de rechercher des armes, doit-elle, à défaut de celles-ci, se nantir, pour emporter quelque chose, de livres et de papiers, même à charge de les rendre ? est-on passible de suspicion, et partant d'incarcération, pour être propriétaire d'un fusil et d'une paire de pistolets ? nous ne le pensons pas.

Les moyens arbitraires, on le sait, nuisent aux pouvoirs qui en usent ; mais ils peuvent aussi, en un cas, irriter ceux qui les subissent. Serait-ce là que l'on en voudrait venir ? ou bien veut-on détourner la charité publique d'accomplir une œuvre bien plus puissante à maintenir la tranquillité et le calme que les tracasseries d'une police qui donne de si misérables preuves de son savoir-faire ?

— Un atelier de travail pour les femmes a été ouvert le 22 janvier rue Sala, 40, dans la cour des bains, à droite, en entrant par la porte cochère. — 150 femmes ont dû y trouver de l'occupation dès le premier jour; et selon l'avis donné par M. le préfet du Rhône, de nouvelles admissions ont pu être prononcées et effectuées sans interruption après le troisième jour de l'ouverture des travaux.

— Le mois de janvier a été productif en tristes événements : le vol a eu sa part, le suicide la sienne; et quelques cas de mort par le fait de la misère se sont aussi révélés. — La Saône et le Rhône ont eu leur portion de cadavres; des militaires nous ont assuré en avoir vu plusieurs en un seul jour dans les eaux du Rhône à la hauteur de Pierre-Bénite.

— M. Alexandre, médecin, rue Saint-Denis, 8 bis, à la Croix-Rousse, offre aux ouvriers sans travail ses soins gratuits pour visites à domicile et consultations dans son cabinet.

— M. Sauzet, président de la chambre des députés, vient d'envoyer trois cents francs aux bureaux de bienfaisance de la Guillotière pour secourir les ouvriers sans travail.

— On lit dans le *Réparateur* du 23 :

« Hier, au moment où le *Réparateur* allait être mis sous presse, M. Bardez, commissaire spécial de police, escorté de deux agents, munis de tout l'attirail nécessaire pour l'apposition des scellés, s'est présenté à l'ancienne imprimerie Pitrat avec un mandat de l'autorité supérieure, portant injonction de mettre les scellés sur tout le matériel de l'imprimerie. Sur la présentation d'un acte de vente de cet établissement dûment enregistré, et sur l'exhibition du brevet de M. Rey, acquéreur, la police s'est retirée sans mettre son mandat à exécution. On nous assure que l'ordre émanait de Paris »

— N'oublions pas de rendre à MM. du *Courrier de Lyon* leur salut de bonne venue, bien que pour des gens qui ont la prétention de représenter la bonne compagnie ils ne soient pas du meilleur ton. Mais nous ne sommes pas fiers, et comme nous n'avons pas oublié depuis quand ces fringants aristocrates ont essayé de la savonnette à vilain; que nous avons pour ainsi dire assisté à leur toilette, nous nous montrerons peu exigeants et nous leur rendrons politesse pour politesse. — Seulement nous nous permettons une petite observation : C'est que M. le feuilletoniste est un maladroit : le bonnet rouge dont il nous coiffe ne saurait être entaché et nous le prions de regarder sous les bonnets blancs ou tricolores de ses patrons de quelle couleur est la doublure.

Holà! Messieurs du *Courrier*, mordez un peu pour voir à ce

que vous appelez, en votre langage, les *guenilles de la démocratie lyonnaise* ? et après vous lui donnerez des nouvelles de vos dents.

---

— A dater du 1<sup>er</sup> janvier 1840 les ventes et achats de soie devront être faits au kilogramme et non à la livre.

Les essais pour le titre de la soie seront stipulés en décigrammes.

Le poids de la soie distribuée par les fabricants aux mouliniers, teinturiers et ouvriers de tout genre, sera constaté sur les livres respectifs en kilogrammes et fractions de cette unité.

Le prix de la façon des étoffes, pour le tissage, l'apprêt, le moirage, etc. sera stipulé et réglé au mètre et non à l'aune.

Les factures des fabricants seront stipulées en mètres et le prix devra être celui de cette mesure.

Le pli de l'étoffe étant facultatif, les fabricants, pour faciliter la reconnaissance des longueurs énoncées, pourront indiquer sur l'étiquette et la facture, à côté du nombre des mètres contenus dans la pièce, la quantité de plis et leur longueur métrique.

Nous croyons devoir appeler l'attention des fabricants, sur les conséquences de la non-exécution de la loi, dans leurs rapports avec les chefs d'atelier. Toutes les fois qu'à propos d'une contestation entre fabricant et chef d'atelier, entre chef d'atelier et compagnon ou apprenti, un livre sera présenté au conseil des prud'hommes, la contestation ne pourra être jugée qu'après paiement de l'amende, si le livre mentionne des poids ou des mesures autres que ceux reconnus par la loi.

---

#### LE LIVRE DU COMPAGNONAGE.

Nous recevons cet ouvrage au moment de mettre sous presse. Plusieurs journaux, entr'autres *la Revue du Progrès*, de Paris, l'ont déjà annoncé, et en ont rendu un compte extrêmement honorable pour son auteur, M. Perdiguier, compagnon menuisier.

Nous en rendrons compte à notre tour, dans notre prochaine livraison. Nous en avons lu quelques pages à la hâte, et nous y avons puisé la conviction que nos lecteurs auraient, à la fois, plaisir et profit, à connaître le livre de M. Perdiguier (1).

(1) Chez l'auteur, rue

n° 4.

Le Directeur-Gérant,

**RIVIÈRE** cadet.